



Païement des dettes alors qu'elles étaient prescrites.

Par **bea42340**, le **02/12/2015 à 18:45**

Bonjour,rnrnAprès une séparation plus que houleuse, je me suis retrouvée avec des dettes faite par mon conjoint en 2007. Après avoir subi un harcèlement de la part du cabinet de recouvrement attradius et une lettre d'huissier situé hors de mon département, j'ai fini par craqué en 2011 et demandé un échelonnement de la dette de 7923 et l'huissier a accepté sur ce montant. Depuis je paye 140 euros par mois j'en suis à ma 47 ème mensualité soit 6580 euros. Hors attradius dit que je leur dois en réalité 8330 euros. En réalité je me demande si je ne me suis pas fait avoir et que je paye une dette qui était normalement prescrite. que dois je faire ? J'ai été licenciée économique et aujourd'hui sans travail ni revenu fixe. merci

Par **amajuris**, le **02/12/2015 à 19:59**

bonjour,rnle fait de payer votre dette a reculé d'autant le départ du délai de prescription qui débutera seulement au premier impayé.rnsalutations

Par **bea42340**, le **02/12/2015 à 20:25**

Ok merci